

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : TRAVAUX NOUVEAUX BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT

RUE DE LA MOTTE à WARHEM

Réf. : 2023.042

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation afin de permettre à la l'Entreprise VAN EECKE représenté par GROUPE NAT 1 Rue des Bouleaux Bât L 59810 LESQUIN représenté par M. BOUREZ Alexis d'effectuer en toute sécurité les travaux de nouveaux branchements en assainissement Rue de la Motte à Warhem.

ARRETE

Article 1 : A partir du JEUDI 4 MAI 2023 pour une période de 20 jours :

- La circulation sera restreinte à 30 Km/h
- Le stationnement est interdit au droit des travaux.

Article 2 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation par l'Entreprise.

Article 3 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur BOUREZ Alexis 1 Rue des Bouleaux Bât L 59810 LESQUIN
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux, Environnement
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité

Warhem, le 28 Avril 2023

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE

A DATER DU :
LE MAIRE

2 MAI 2023

